



Dans le cadre de son fonctionnement, le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie est susceptible de recruter à compter du 2 janvier 2023 pour un CDD de 4 mois (remplacement pour congé maternité)

UN(E) AGENT CRIB - Centre de ressources et d'information des bénévoles - à plein temps

Mission générale

Sous l'autorité du président et du directeur du CTOS, il/elle devra assurer une mission de soutien aux dirigeants bénévoles des ligues, comités régionaux et fédérations affiliés au CTOS ainsi que l'accueil du CTOS et de la Maison du Sport.

Ses missions :

- Assurer une mission de soutien à la gestion associative pour nos membres (CRIB)
- Assurer l'accueil, l'information physique et téléphonique du public en général
- Assurer la gestion de la Maison du Sport (suivi logistique et financier : établissement de factures-suivi des virements, gestion des plannings de réservations des salles, suivi sécuritaire ERP et suivi financier, ...)
- Assurer la vente d'équipement (encaissement, établissement des reçus, inventaire et suivi des stocks, rangement, ...)
- Assurer la gestion du matériel en prêt ou location (drapeaux, sono, vidéoprojecteur, matériel médical, planning des réservations)
- S'occuper des commandes et de l'établissement de bons de commande (fleuriste, papeterie, ...)
- Effectuer des travaux de secrétariat
- Assurer l'expédition des règlements
- Autres (livraison, transmission)

Compétences et qualités requises :

- Une connaissance du mouvement sportif et une expérience ou des connaissances dans la gestion associative sont indispensables
- Intérêt marqué pour le sport en général
- Maîtrise des outils informatiques
- Qualités particulières attendues :
 - sens du contact (aisance relationnelle) et de l'initiative
 - disponibilité,
 - autonomie, rigueur et organisation,
 - intégrité et discrétion

Permis B souhaité

Les candidat(e)s peuvent faire acte de candidature en envoyant ou en déposant au secrétariat du CTOS contre récépissé leur CV accompagné d'une lettre de motivation.

Les candidatures devront parvenir au CTOS avant le 23/11/2022 à 12h, délai de rigueur.